L’ANSM recommande moins de comprimés de tramadol par boîte

Compte Test - 2024-04-14 18:04:50 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis plusieurs années, le réseau des Centres d’évaluation et d’information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) a remarqué une hausse inquiétante des cas d'abus et de dépendance associés au tramadol, surtout dans des situations de mésusage. Afin de contrer cette tendance et de réduire les risques pour les patients, des mesures ont été prises, notamment en limitant la durée de prescription à 12 semaines en 2020.

Une nouvelle directive a également été émise en janvier 2023 à l'attention des laboratoires produisant des médicaments à base de tramadol. Cette directive leur demande de proposer des conditionnements de 10 ou 15 comprimés ou gélules, adaptés aux traitements de courte durée. Les conditionnements habituels demeurent disponibles pour les cas nécessitant une utilisation à plus long terme.

Le tramadol, largement prescrit en France pour soulager diverses douleurs modérées à sévères, représente l'un des antalgiques opioïdes les plus couramment utilisés. Cependant, comme tout opioïde, il comporte des risques potentiels d'abus, de mauvais usage, de dépendance et de surdosage. Ces risques sont accrus en cas d'usage inapproprié, notamment à des doses excessives ou sur une durée prolongée, ou en dehors des indications médicales, telles que l'utilisation comme sédatif ou pour atténuer l'anxiété.

La dépendance au tramadol peut entraîner des symptômes de sevrage en cas d'arrêt brutal du traitement, tels que la nervosité, l'agitation, l'anxiété, l'insomnie, les tremblements, la sudation et la diarrhée. Cela peut inciter un patient à prolonger la prise de tramadol même lorsque la douleur est absente ou légère.

Les données recueillies par les enquêtes d'addictovigilance sur le tramadol en France indiquent une persistance des signalements d'abus et de dépendance, surtout dans des contextes de mésusage ou d'utilisation détournée.

La réduction du nombre de comprimés dans les boîtes vise à limiter l'utilisation prolongée du médicament, réduisant ainsi les risques d'abus et de dépendance. Cette mesure présente également l'avantage de diminuer les possibilités de stockage familial et, par conséquent, les risques pour les proches.